



Communication de la municipalité sur le projet de cession des chemins ruraux

La commune a réalisé récemment une enquête publique relative au projet de vente de 21 chemins ruraux. De cette enquête publique, sont ressorties des réflexions très polémiques et parfois injustes. Mais sont ressorties aussi des propositions très constructives, qu'il convient d'entendre.

La commune n'a pas souhaité réagir plus tôt pour ne pas perturber l'enquête publique en cours. Elle tient maintenant à rétablir quelques vérités et à faire état des réflexions qui seront soumises à nouveau au conseil municipal.

Les contre-vérités entendues pendant l'enquête publique

La commune souhaiterait dilapider son patrimoine et aurait établi un programme de vente de tous ses chemins ruraux

La commune possède 57 kilomètres de chemins entretenus et un nombre considérable de chemins non entretenus. Les chemins dont la vente est envisagée font partie uniquement de cette seconde catégorie et constituent souvent de simples portions de chemins. **La commune ne projette de vendre aucun des 57 kilomètres de chemins qu'elle entretient régulièrement.** La démarche engagée vise à s'adapter aux évolutions du monde agricole suite à des remembrements et regroupements de parcelles.

Les demandes de cession émanant des habitants sont étudiées par la commission Urbanisme / Voirie au cas par cas. Si la commission constate d'emblée que ces chemins représentent une utilité publique ou que leur vente créerait une gêne dans la desserte de parcelles adjacentes, la commune refuse la vente.

Le nombre élevé de chemins résulte seulement du fait qu'il n'y a pas eu de vente depuis de nombreuses années sur le territoire et du fait que les communes historiques se sont regroupées pour former une commune nouvelle au périmètre désormais important : Longuenée-en-Anjou s'étend sur un territoire de 5 350 hectares.

La municipalité estime, en revanche, qu'il s'agit d'une mesure de bonne gestion de s'interroger sur son patrimoine et de faire du « nettoyage » en vendant aux privés ce qui a un usage purement privatif. Quel sens à maintenir dans le patrimoine public des morceaux de chemins entourés de parcelles appartenant toutes au même propriétaire ? Quand certains citoyens estiment que c'est un transfert vers des intérêts privés au dépens d'un patrimoine collectif, on peut en douter : qu'apportent certains chemins totalement inaccessibles au patrimoine collectif ?

Les agriculteurs acquéreurs de chemins détruiraient toutes les haies

Il est regrettable d'accuser les agriculteurs de détruire systématiquement toutes les haies ou espaces bocagers. Une grande majorité des agriculteurs est soucieuse de l'environnement et du maintien de la biodiversité. Ces dernières années, de nombreux agriculteurs ont même contribué à la plantation de nouvelles haies, répondant à des incitations publiques du conseil départemental notamment.

Il n'y aurait eu aucune concertation.

La procédure retenue et la large participation du public prouvent le contraire.

Une procédure d'aliénation de chemins ruraux donne nécessairement lieu à une enquête publique, cadre légal de la concertation. Les citoyens s'en sont d'ailleurs saisis. Le commissaire-enquêteur a reconnu dans ses conclusions que le fait de regrouper ces projets de vente a été favorable et a permis de donner une plus grande visibilité au projet. La commune a donc agi en toute transparence.

Si les associations de randonneurs n'avaient pas été réunies auparavant, c'est que la municipalité n'avait pas imaginé que certaines de ces portions disjointes de chemins pouvaient représenter un intérêt pour celles-ci. Les associations n'avaient pas non plus saisi la municipalité de projets de création de nouveaux itinéraires.

Précisément, grâce à la concertation, de nouvelles perspectives sont apparues au cours de l'enquête publique.

Les éléments positifs issus de l'enquête publique

Une étude au cas par cas des enjeux par le comité départemental de randonnée du Maine-et-Loire

La municipalité a apprécié le travail du comité départemental de randonnée de Maine-et-Loire qui donne un avis motivé pour chacun des chemins. Cette démarche nous paraît très constructive et nous avons tenu compte de ces avis.

Une proposition nouvelle des associations de randonneurs

La démarche de la commune, à savoir le fait de regrouper le projet de vente de tous ces chemins ruraux, a permis aux associations de randonneurs d'imaginer un nouveau cheminement aujourd'hui inutilisé et qui passerait par 6 des chemins dont la vente était envisagée. La réalisation de ce nouvel itinéraire nécessite l'acquisition de parcelles appartenant actuellement à des particuliers.

La municipalité a considéré avec intérêt cette nouvelle perspective issue de l'enquête publique et proposera au conseil municipal de ne pas vendre les chemins concernés.

Une adaptation du projet de la commune au cours de la procédure

Après étude des observations résultant de l'enquête publique, la municipalité a proposé au commissaire-enquêteur de maintenir 12 projets de vente de chemins sur les 21 envisagés initialement. Une clause de préservation des haies sera intégrée à l'acte de vente lorsque la situation le justifie. Elle a aussi proposé de retirer de la vente 9 chemins. Cette nouvelle proposition a été faite au commissaire-enquêteur le 12 octobre 2018.

Le 22 octobre 2018, le commissaire-enquêteur a rendu un avis motivé, chemin par chemin, qui est totalement en phase avec les dernières propositions de la commune. Ce rapport est consultable en mairie du Plessis-Macé et sur le site internet de la mairie.

La commission Urbanisme / Voirie et le conseil municipal seront maintenant saisis des suites à donner à ces projets d'aliénation de chemins ruraux.